

**OBJET GARDIENNAGE DU GRAND MARCHÉ**

**GARDIENNAGE ET GESTION DES BARRIERES  
DES MARCHES FORAINS (Chaudron et Camélias)**

**AUTORISATION DE SIGNER DES MARCHES**

---

Compte tenu de l'importance du patrimoine communal et de la particularité de chacun des lieux, des problèmes de sécurité se posent avec une acuité et une sensibilité différentes.

Par Délibération n° 06/7-15 du 14 décembre 2006, vous avez autorisé le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la mise en œuvre de ces prestations.

Or, s'agissant d'une catégorie de service spécifique non prévu à l'Article 29 du Code des Marchés Publics, il est possible de recourir à une procédure adaptée en application de l'Article 30 du CMP.

Cette procédure dérogatoire à l'avantage de permettre la négociation auprès des candidats, ce qui peut représenter un double avantage :

- une réduction des coûts,
- un ajustement des offres par rapport au besoin exprimé,

l'essentiel étant d'atteindre les objectifs préalablement fixés.

Par ailleurs, afin de corriger l'erreur technique concernant la prise en compte des Articles du CMP, il est nécessaire, tout en précisant que le besoin reste inchangé, que vous soit présenté ce nouveau Rapport.

Les prestations attendues étant différentes selon les sites, le marché a été décomposé en deux lots :

- Lot 1 gardiennage du Grand Marché,
- Lot 2 gardiennage et gestion des barrières des marchés forains du Chaudron et des Camélias.

L'estimation globale prévisionnelle par an est de 125 520,00 € HT.

Toutefois, étant donné que le montant des marchés est supérieur au seuil des procédures formalisées, ils doivent être attribués par la Commission d'Appel d'Offres pour les collectivités territoriales.

C'est pourquoi, la CAO réunie le 21 mars 2007, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse élaboré par la Régie Marchés et Droits de Place, a décidé d'attribuer les marchés aux entreprises suivantes :

- Lot 1 MSSP pour un montant de 4 318,80 €,
- Lot 2 MSSP pour un montant de 93 880,80 €.

Par rapport à l'ensemble des éléments précités, je vous demande, en conséquence :

1° d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :

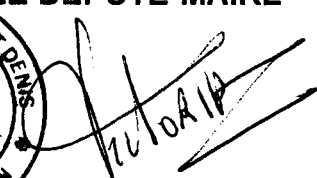
- marché à procédure adaptée décomposé en deux lots (Articles 10, 28 et 30 du Code des Marchés Publics),
- durée : de la notification au 31 décembre 2010,
- enveloppe budgétaire : estimation globale prévisionnelle de 125 520,00 € - les crédits définitifs seront inscrits au Budget 2007 de la Régie Marchés et Droits de Place sous les Chapitre 62 et Article 6282 ;

2° d'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché ;

3° de m'autoriser à signer les marchés.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE DEPUTE-MAIRE



René-Paul VICTORIA

**OBJET GARDIENNAGE DU GRAND MARCHÉ**

**GARDIENNAGE ET GESTION DES BARRIERES  
DES MARCHES FORAINS (Chaudron et Camélias)**

**AUTORISATION DE SIGNER DES MARCHES**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Considérant les crédits prévisionnels à inscrire au Budget de la Régie Marchés et Droits de Place sous les Chapitre 62 et Article 6282 ;

Sur le RAPPORT N° 07/1-38 présenté par le Député-Maire au nom des Commissions 1° Développement Economique, Tourisme et Coopération, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Prend acte du lancement de la procédure de consultation pour le gardiennage du Grand Marché d'une part, et pour le gardiennage et la gestion des barrières des marchés forains (Chaudron et Camélias) d'autre part.

**ARTICLE 2**

Approuve le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché.

**ARTICLE 3**

Autorise le Député-Maire à signer les marchés.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 02 AVR. 2007

LE DEPUTE-MAIRE

  
René-Paul VICTORIA

